

les nouvelles de l'eau

La lettre du SAGE Alagnon

Année 2014 – n° 3

ÉDITORIAL

RESTONS mobilisés !

La mise en place du SAGE Alagnon comprend de nombreuses étapes. Si cela peut sembler quelque peu long, voire trop long, il importe de poursuivre nos efforts !

Alors que nos travaux ont débuté en 2010, nous venons d'achever la phase de diagnostic. Celui-ci repose sur plusieurs études complexes : socioéconomique, environnementale ou de détermination des volumes maximum prélevables. Tout cela concourt à affiner la connaissance de ce bassin, à comprendre sa diversité et à poser les bonnes questions. Maintenant, nous allons construire les scénarios tendanciel et contrastés. C'est le programme de la deuxième partie de l'année

2014. Si difficultés il y a, nous saurons les surmonter car nous avons appris, avec tous les usagers de l'eau, à confronter nos points de vue et à travailler ensemble dans la transparence et le respect mutuel, en sachant dépasser les limites administratives.

Dès maintenant, prenons rendez-vous pour la prochaine étape, où nous verrons peut être, suite aux dernières élections, de nouveaux visages au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Bonne lecture !

Maurice Mestre
Président de la Commission
Locale de l'Eau



SOMMAIRE

2 - 4 Dossier : Les grands enjeux du bassin-versant de l'Alagnon

5 Éclairages

6 Interview



En février 2014, la Commission Locale de l'Eau a validé le diagnostic environnemental, une étape-clé dans l'élaboration du SAGE Alagnon. Ce diagnostic met en évidence les atouts et les faiblesses des 14 masses d'eau du bassin-versant concernant la gestion équilibrée de la ressource en eau, sa qualité et l'état des milieux aquatiques et annexes.



Une quantité parfois sous pression

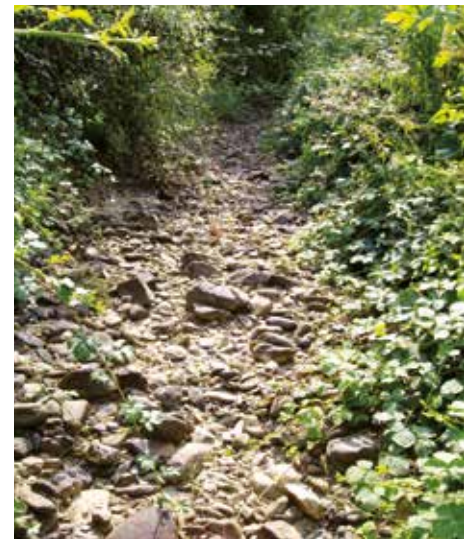
Le bilan quantitatif consiste à mettre en relation les ressources naturelles et les besoins de prélèvement en eau. Même s'il est globalement excédentaire sur l'année, il peut se montrer déficitaire en période de sécheresse.

La ressource en eau varie en quantité sous l'influence de plusieurs paramètres. En raison d'un régime climatique de type pluvio-nival contrasté, les monts du Cantal et du Cézallier sont les secteurs les plus arrosés et les précipitations décroissent rapidement avec l'altitude. La présence de zones humides, dont regorgent les têtes de bassin de l'Alagnon et des affluents rive gauche est un autre facteur de variation ; tout comme les réservoirs souterrains importants sur la partie Ouest du bassin et de plus faible capacité sur sa moitié Est. Ces formations d'eau superficielles ou souterraines sont essentielles car elles restituent de l'eau en période de sécheresse. Ces ressources naturelles inégales subissent aussi l'influence des activités humaines : prélèvements d'eau potable, besoins liés à l'agriculture...

Quel est le bilan global ? D'un côté, la ressource en eau annuelle est évaluée à 415 Mm³* en année moyenne contre 310 Mm³ en année sèche. De l'autre, les besoins sont estimés au total à 4 Mm³/an pour une année moyenne et 5,2 Mm³/an en année sèche (+ 28 %). Autrement dit, le bilan annuel est excédentaire. Ce-

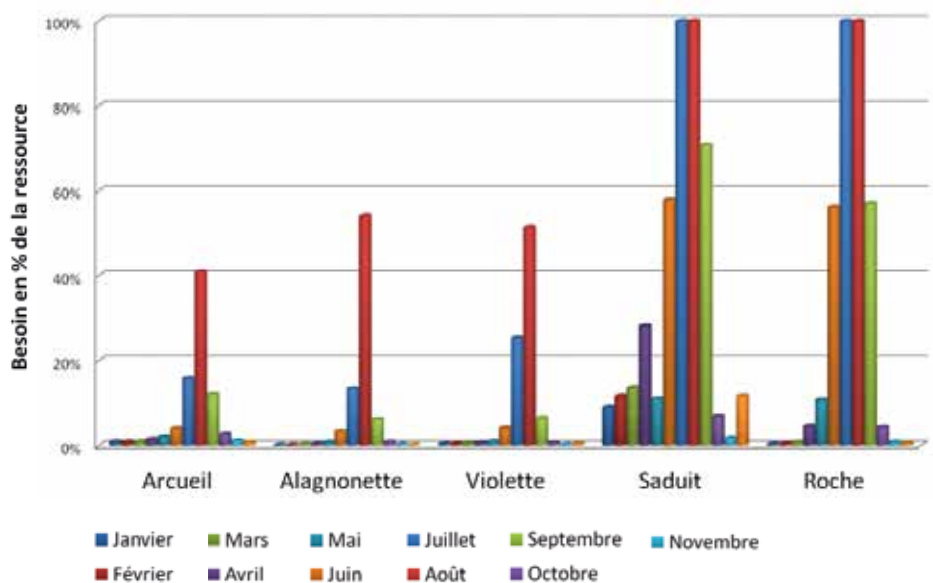
pendant, la pression devient forte, voire très forte, en période de sécheresse où 24 % du territoire connaît un fort déficit, et parfois des assecs récurrents. Les conséquences sont alors importantes sur la faune aquatique, en raison d'augmentations de température parfois très élevées (28 °C sur l'Alagnon aval) et des effets de concentration des pollutions.

* millions de m³



L'Auze à l'étiage à sec

Pression quantitative sur certaines masses d'eau en année sèche"



Des indicateurs de qualité à surveiller



Zones humides de Chastel sur Murat

Les zones humides sont fondamentales d'un point de vue écologique et hydrologique. Elles abritent de nombreuses espèces animales ou végétales d'intérêt patrimonial, préservent la qualité de l'eau, limitent les inondations, soutiennent les débits des cours d'eau en période de sécheresse. Sur le territoire, seulement 10 % d'entre elles sont en bon état, les dégradations provenant principalement du drainage, du surpiétinement bovin et de l'eutrophisation.

Les têtes de bassin conditionnent en quantité et en qualité les ressources en eau de l'aval et présentent des habitats naturels riches et spécifiques comme les tourbières. Elles abritent des espèces patrimoniales comme l'écrevisse à pattes blanches et représentent une zone de reproduction des poissons.

L'état morphologique : la moitié des cours d'eau du bassin est en bon état. Les altérations les plus récurrentes sont la chenalisation, les déchets sauvages, les protections de berges inadaptées, le piétinement bovin et une ripisylve clairsemée.

Une dynamique pleine nature à développer

Le caractère sauvage et préservé du bassin-versant de l'Alagnon est très apprécié par la population locale et les touristes pour la pratique d'activités de pleine nature comme la pêche, la randonnée, les sports d'hiver.

La dynamique fluviale et l'espace de mobilité : l'Alagnon a le profil d'un cours d'eau de montagne, hormis dans certains secteurs comme la plaine alluviale à l'aval où il forme des méandres. Ces zones d'expansion, particulièrement riches en biodiversité, permettent de ralentir les crues. Les travaux réalisés sur les cours d'eau ont modifié leur dynamique et les écosystèmes associés : le SAGE pourra mettre en place des outils de préservation et restauration de la dynamique naturelle.

La continuité écologique permet la circulation des espèces animales et le transport des sédiments. Or de nombreux ouvrages (seuils, radiers de ponts, passages busés, etc.) créent des obstacles sur les cours d'eau. 30 % d'entre eux perturbent le passage des poissons et chaque cours d'eau compte au moins un seuil infranchissable.



Seuil sur la Sianne

Les espèces patrimoniales sont nombreuses dans le règne animal et végétal. Parmi les poissons remarquables : la Truite Fario, l'Ombre commun, la Lamproie de planer ou marine, le Chabot, le Saumon atlantique, l'Anguille. Mais aussi l'écrevisse à pattes blanches et la Loutre. Sans oublier de nombreux oiseaux et 59 espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les espèces invasives se développent au détriment de la flore et de la faune locales. Parmi les 14 espèces végétales recensées, surtout sur l'Alagnon en aval de Massiac, celles qui dominent sont la Balsamine de l'Himalaya et les Renouées asiatiques. Deux espèces animales envahissantes ont été observées : l'écrevisse signal et le ragondin.



Renouées du Japon (Forêt alluviale, Alagnon)

1,4 % du territoire se situe en zone inondable

Il s'agit essentiellement des secteurs de Murat, de Massiac et de la plaine Alluviale à l'aval du bassin. Trois Plans de Prévention du Risque Inondation (Alagnon amont, Alagnon aval, Alagnon/Sianne/Voireuze) et un Plan de Surfaces Submersibles (Allier) ont été approuvés.



La continuité écologique, c'est vital!



Parmi les affluents de l'Allier, l'Alagnon a le plus fort potentiel de reproduction pour le Saumon Atlantique. Grâce à l'arasement ou à l'aménagement des seuils, ce grand migrateur recolonise progressivement la rivière. Depuis l'aménagement du seuil de Moulin Grand, il passe désormais à Massiac. Et peut-être se souvient-il qu'au début du siècle, les restaurateurs massiacois avaient interdiction de le servir plus de trois fois par semaine aux ouvriers...

Les cours d'eau doivent non seulement permettre aux espèces de se déplacer mais aussi assurer le transport des sédiments. Cette continuité écologique est indispensable au règne du vivant.



Pour les nombreuses espèces aquatiques abritées par les cours d'eau, se déplacer est une question de survie. En circulant librement, les individus peuvent se nourrir, se reproduire ou encore s'abriter, et ainsi permettre préservation de l'espèce et brassage génétique. De l'amont à l'aval, les cours d'eau transportent également des sédi-

ments qui transforment leur morphologie et créent des habitats propices à la vie. Enfin, le cours d'eau a besoin de disposer d'un espace de mobilité grâce au jeu naturel des zones d'érosion et de dépôts.

Depuis plusieurs siècles, les hommes utilisent les cours d'eau pour leurs usages d'irrigation, de consommation d'eau potable, de production d'énergie, de circulation et de passages... Dont témoignent les barrages, moulins, seuils, biefs, passages busés... Sur le bassin-versant de l'Alagnon, ce type d'ouvrages (dont un grand nombre n'a plus d'usage) représentent 163 obstacles à la continuité écologique. Autant de raisons qui poussent à restaurer la continuité écologique et à conserver un débit minimal du cours d'eau.

L'Alagnon donne libre cours aux poissons

Environ 38,5 km du cours de l'Alagnon ont été réouverts aux poissons migrateurs, grâce à plusieurs chantiers réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière puis du Contrat Territorial 2011-2015, et sur la base de la réglementation.

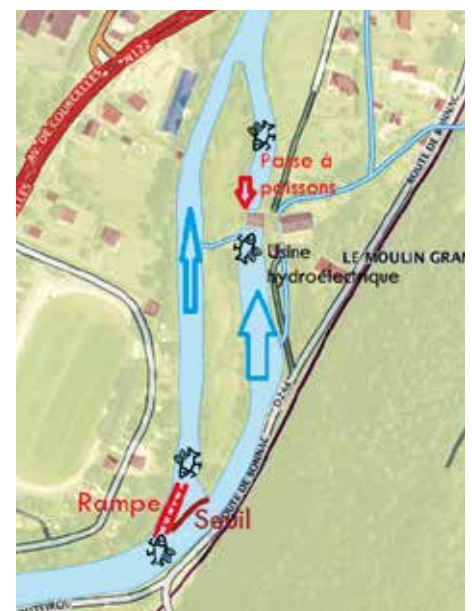
S'agissant de restaurer la continuité écologique, deux options sont possibles : supprimer ou aménager les obstacles. L'idéal est bien sûr de libérer entièrement le lit mineur, c'est-à-dire la zone où l'eau s'écoule habituellement. C'est ce qui a été fait en 2013 sur la Violette et en 2011 sur l'Auze. À Grenier-Montgon, quatre gués busés bétonnés bloquaient la migration des truites, empêchées de remonter les 5 km de la Violette. La commune et le SIGAL sont intervenus, avec divers soutiens*, pour les remplacer par des ponts et libérer le fond du cours d'eau. À Torsiac, sur l'Auze, le même type d'aménagement a permis de réouvrir 9 km de rivière.

L'autre solution consiste à aménager l'obstacle en installant un système de franchissement (passe à poissons, rampe...). À Massiac, un système de passe à macro-rugosité a été installé sur le barrage de Moulin-Grand qui alimente une microcentrale hydroélectrique. Grâce à cette forme de rivière artificielle, les saumons comme tout un cortège d'espèces moins physiques peuvent remonter le dispositif. Un second système de passe, en cours de réalisation, permettra aux poissons qui se retrouvent dans le canal de sortie de la microcentrale de retrouver l'Alagnon en amont du barrage.

* Agence de l'Eau, Conseil général du Cantal, Fédération et association de pêche, ONEMA



Passe à macro-rugosité, Moulin-Grand



Shéma : aménagements à Moulin-Grand



3 questions à... Alain Bonnet

Inspecteur de l'environnement de l'ONEMA*,
membre de la Commission Locale de l'Eau.

Quel est votre rôle au sein de la CLE du SAGE Alagnon ?

Alain Bonnet : Au sein de la CLE, j'apporte mes connaissances des milieux aquatiques du territoire et des conseils techniques et réglementaires concernant des aménagements réalisés. Je suis aussi force de proposition pour élaborer un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et un règlement ambitieux, à la hauteur du potentiel écologique du territoire. L'ONEMA intervenant à plus large échelle que le SAGE, je peux apporter une vision plus globale de la gestion des milieux aquatiques.

Quel a été l'élément déclencheur pour amener cette dynamique sur ce territoire et notamment mettre en place des actions de restauration de la continuité écologique ?

A.B. : C'est l'effacement du seuil de Grand-Pont à Lempdes sur Alagnon

réalisé en 2003 par le SIGAL, avec l'appui de l'ONEMA. Ce chantier, qui est le fruit de 20 ans de discussions depuis 1983, a été fondamental pour la mise en œuvre d'autres actions de ce type. Grâce à cette intervention, le saumon a enfin pu passer cet obstacle devenu infranchissable depuis plus d'un siècle.

Quelle est l'action de l'ONEMA sur le bassin-versant sur cette thématique ?

A.B. : L'ONEMA accompagne le SIGAL depuis sa création en 2003 dans ses différentes démarches tant d'un point de vue technique ou réglementaire qu'en termes de concertation. Elle est force de proposition et contribue à prioriser les actions tout en apportant une expertise technique sur les projets d'aménagement.

* Office National de l'Eau et des milieux aquatiques

Le SAGE peut-être un levier sur ces questions, en informant les usagers sur la nécessité d'aménager les ouvrages ou en fixant des règles, comme par l'exemple l'interdiction de poser des passages busés.



Seuil de Grand pont

Des obligations anciennes et longues à faire appliquer !

- **1905 :** en raison de la présence du saumon, l'Alagnon est classé « cours d'eau à aménager pour restaurer la libre circulation piscicole ».
- **1984 :** la loi pêche précise que « tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant [...] un débit minimal [supérieur au dixième du débit moyen] garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces [...] ».
- **2006 :** la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entre en application avec des arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1* et en liste 2** signés le 10 juillet 2012.

* aucun nouvel ouvrage autorisé s'il constitue un obstacle à la continuité écologique.

** tout ouvrage doit assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans et maintenir un débit supérieur à un dixième du débit moyen du cours d'eau.

INFOS PRATIQUES

Contact

Véronique Mérand
Animatrice du SAGE Alagnon
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL)
47 rue Jean Lépine – 15 500 Massiac
Tél. : 04 71 23 07 11
Email : alagnon.sage@orange.fr

Retrouvez-nous sur Internet

Pour aller plus loin sur la gestion locale de l'eau et des milieux ou suivre l'actualité du bassin-versant de l'Alagnon, une seule adresse : www.alagnon-sigal.fr !

Un site tout public et très complet créé par la Commission Locale de l'Eau en partenariat avec le SIGAL.

les nouvelles de l'eau

Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents
47 rue Jean Lépine – 15500 Massiac
Directeur de publication : Maurice Mestre
Rédaction : Véronique Mérand/crescend'O
Conception : crescend'O Scop
Impression : SARL SVI
Crédits photos : SIGAL sauf mention contraire
Dépôt légal : avril 2012 – ISSN 2259-2970
Date de parution : mai 2014
Tirage : 9 800 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

